

EN PRATIQUE : COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'IFSI PARIS SAINT-JOSEPH ?

“LA TAXE D'APPRENTISSAGE DE VOTRE ENTREPRISE PARTICIPE
DIRECTEMENT À LA QUALITÉ DE LA FORMATION”

Dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », nos formations sont habilitées à percevoir la part de 13 % ou « dépenses libératoires » de votre taxe d'apprentissage.

Le versement de cet impôt réglementaire peut être directement effectué à l'Institut.

Les entreprises conservent leur totale liberté d'affectation.

Merci de verser à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Paris Saint-Joseph.

POUR VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE :

1

Établissez un chèque à l'ordre de l'IFSI Paris Saint-Joseph
- Taxe d'apprentissage

ou

2

Effectuez un virement à l'IFSI Paris Saint-Joseph – Taxe d'apprentissage

LE RIB :

17515	90000	08623521076	59	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/quichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	6235	2107	659
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte FONDATION HOPITAL ST JOSEPH
DIRECTION DES FINANCES
185 RUE RAYMOND LOSSERAND
75674 PARIS CEDEX 14

PARIS PERNETY
75 RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS
TEL : 08.21.01.02.84

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :



Mme Marie-Catherine
Bontemps-Millet



Tél. : 01 44 12 34 64-
Fax : 01 44 12 32 31



sifsi@ghpsj.fr



IFSI Paris Saint-Joseph - 185 rue Raymond Losserand 75014 Paris

NOS PARTENAIRES :



Education and Culture
Lifelong Learning Programme
ERASMUS



Taxe d'apprentissage 2022

Engagez-vous à nos côtés !



JEAN-PATRICK LAJONCHÈRE
Directeur général du Groupe
Hospitalier Paris Saint-Joseph

Le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph place la formation des professionnels de santé au rang de ses missions prioritaires comme le sont la qualité des soins et l'accompagnement du patient.

Convaincu que la compétence et le professionnalisme de ses personnels sont à la base de la confiance accordée par les patients et leurs proches, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph est un partenaire actif de la formation aux métiers infirmiers. Il offre aux étudiants une diversité de stages possibles et s'investit dans la formation continue.

Avec plus de trente spécialités médicales et chirurgicales, au sein de services de haute technicité et auprès d'équipes profondément attachées aux valeurs d'accueil, d'éthique, d'esprit d'équipe et de professionnalisme, le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph accueille tous les ans près de 500 étudiants en stage infirmier.

L'enseignement assuré à l'I.F.S.I (*), en lien avec la faculté de Santé Université de Paris, est étroitement articulé avec le programme de formation de l'hôpital : l'expertise des soignants repose en effet sur l'actualisation régulière des connaissances, le développement des spécialisations, l'évaluation des pratiques, l'introduction des nouvelles techniques dans le soin.

L'enjeu est fondamental pour ces futurs professionnels qui exerceront demain dans nos hôpitaux. Leur formation et leur qualification restent nos meilleurs atouts pour garantir une amélioration continue de la qualité des soins.

Je vous remercie de nous aider à dynamiser notre offre de formations. Votre soutien est majeur.

(* Institut de Formation en Soins Infirmiers)



Nos formations :
formation d'infirmière
formation d'aide-soignant(e)
formation d'auxiliaire de puériculture

CHIFFRES CLES

Plus de **100 ans** d'expertise au service de la formation

215 étudiants diplômés chaque année dont **120** infirmières ; **60** aides-soignants ; **35** auxiliaires de puériculture

1 amphithéâtre, **8** salles de cours, **2** salles de pratiques **2** laboratoires de formation par la simulation

1 foyer de 41 lits - 350 services d'accueil de stage Paris intramuros et petite couronne

Formation assurée par des cadres formateurs, des enseignants universitaires et des maitres de stage

99 % des diplômés ont trouvé un emploi moins de 6 mois après la sortie de l'école. Ces formations correspondent à un réel besoin en terme de santé publique sur l'ensemble du territoire

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE

La taxe d'apprentissage de votre entreprise participe directement à la qualité de la formation.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE que les entreprises versent à l'IFSI Paris Saint-Joseph est déterminante pour son fonctionnement.

Elle est intégralement utilisée pour moderniser les **outils pédagogiques** mis à la disposition des étudiants et de leurs formateurs.

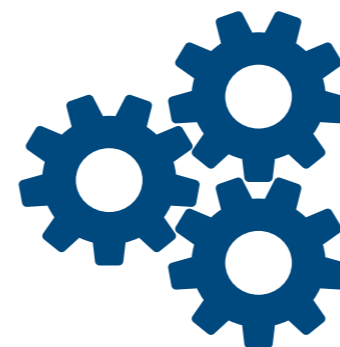
Les raisons de nous soutenir, c'est contribuer à :

- > la formation des soignants de demain
- > l'innovation pédagogique
- > l'accompagnement personnalisé des apprenants
- > la mobilité internationale

En **2021**, le produit de la taxe d'apprentissage a contribué à développer les méthodes pédagogiques innovantes numérisées, à équiper de matériels et de logiciels le permettant et à poursuivre notre investissement dans le matériel de formation par la simulation.

En **2022**, nous poursuivons le développement des méthodes pédagogiques innovantes en particulier en permettant l'accès des formateurs à la formation pour accompagner leur montée en compétence dans ce domaine.

CES INVESTISSEMENTS SONT IMPOSSIBLES SANS VOTRE CONTRIBUTION.



**CONTRIBUEZ À FORMER
LES PROFESSIONNELS QUI NOUS SOIGNENT**